

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Conférence des Doyens du Domaine Sciences et Technologie

Procès Verbal N°1 de la CDD-ST

Réunion du 13 Mai 2013

Le Treize du mois de Mai de l'année deux mille treize; la Conférence des Doyens du Domaine Sciences et Technologie s'est réuni en session ordinaire au Campus 500 places de l'Université de Constantine 1. La séance fut ouverte à 09H15.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Discussion et approbation du règlement intérieur
- 2- Présentation du Rapport du CPNDST
- 3- Finalisation du rapport d'évaluation du système LMD
- 4- Critères de soutenance du Doctorat

ETAIENT PRESENTS:

Meniai	Abdesalam	Président
Medjani	Farida	Vice président
Bouzit	Mohamed	Président du CPNDST (Rapporteur)
Abbassi	Hadj Ahmed	
Abbeche	Khelifa	
Abdessemed	Rachid	
Abdou	Saliha	
Abudura	Salam	
Ait Tahar	Kamel	
Alimazighi	Zaia	
Aliouche	Djamel	
Allag	Hicham	
Arbaoui	Ahcene	
Azrar	Arab	
Belfedal	Cheikh	
Benaniba	Mohamed Tahar	
Bencheikh	Boubaker	
Bencheikh Lehocine	Mossaab	
Benmimoun	Youcef	
Bentata	Samir	
Bestani	Benaouda	

Bibi	Mekki	
Boubetra	Djamel	
Bouchekara	Mohamed	
Chaoui	Kamel	
Cheikh	Abdelmadjid	
Dib	Abderrahmane	
Guedda	El Habib	
Hachi	B Elkhalil	
Hamane	Mebrouk	
Hamizi	Mohand	
Hamoudi	Benameur	
Hocine	Abdelkader	
Kaoua	Farid	
Kellaci	Ahmed	
Khamadja	Mohamed	
Khemissa	Mohamed	
Khiredine	Hafid	
Korichi	Mourad	
Kouadik	Samir	
Lahbari	Noureddine	
Laroussi	Toufik	
Maachi	Rachida	
Mahfoudi	Chawki	
Mazouz	Hammoudi	
Medjram	Mohamed Salah	
Megnounif	Abdellatif	
Mekideche	Med Rachid	
Mellas	Mekki	
Messabhia	Ali	
Mohellebi	Hassane	
Noureddine	Mohamed	
Rahmani	Lazhar	
Rouag-Saffidine	Djamila	
Rouainia	Mounira	
Rouili	Ahmed	
Saidi	Abdelkrim	
Tahakourt	Abdelkader	

ETAIENT ABSENTS:

-
-

Après une allocution de bienvenue prononcée par le président de la CDDST, il a ensuite exprimé ses remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont contribué à la tenue de cette réunion et aux membres de cette conférence pour leurs participations et le travail qu'ils ont effectué pour préparer cette rencontre.

1- Discussion et approbation du règlement intérieur

L'ensemble du travail pour la préparation du règlement intérieur de la conférence a été réalisé par internet. Monsieur le président souligne la nécessité pour les membres d'un débat généralisé et fait remarquer l'absence de propositions de quelques facultés, et recommande à ce que les propositions et les résultats dorénavant soient le fruit de la participation de tous les membres.

Quelques points ont été soulevés, apportant une addition au travail réalisé. Parmi ces points:

- Dans le cas où le président de la conférence est absent, il peut être remplacé par le vice président.
- Le président du CSF peut être remplacé par un membre de son CSF qu'il désigne.
- L'adoption des décisions se fait par la moitié des voix plus une et si le nombre des voix est ex aequo celle du président comptera double.
- Tout amendement à ce règlement doit être soumis à l'approbation d'au moins des 2/3 des membres de la CDDST

Ci-joint en Annexe 1 le règlement intérieur de la CDDST.

2- Présentation du Rapport du CPNDST

Le président du CPNDST a présenté un rapport sur les propositions faites par son comité lors de leur dernière réunion, concernant le socle commun du domaine ST, le système national de crédits et de coefficients, les référentiels des unités d'enseignement, la nomenclature des filières ainsi que le système de codification,

La majorité des membres ont approuvés les recommandations du CPNDST et apportent leurs soutiens pour la concrétisation de ces conclusions.

Par soucis d'efficacité, les membres de la CDDST recommandent d'intensifier les relations aux seins des facultés et soulignent l'importance des réunions entre les doyens et les équipes de domaine de formation.

3- Finalisation du rapport d'évaluation du système LMD

Une réflexion sur l'évaluation du système d'enseignement a été lancée au niveau de la CDDST depuis plus de deux mois et l'ensemble des membres ont approuvé la synthèse présentée au cours de cette réunion.

Les membres de la CDDST proposent de commencer les réformes dès la rentrée prochaine et de faire des évaluations plus souvent sur l'état d'avancement de ces réformes.

Ci-joint en Annexe 2 la synthèse sur l'évaluation du système LMD.

4- Critères de soutenance du Doctorat

Malgré la synthèse préliminaire sur les critères de soutenance du doctorat réalisée avant cette réunion, un débat très constructif a été lancé, car le problème de la disparité des critères qui existe entre les domaines de formation, entre les universités et parfois même entre les facultés d'une même université.

Un rapport de synthèse explicite sur les critères de soutenance du doctorat est présenté en Annexe 3.

En plus du rapport présenté, les membres de cette conférence tiennent à inclure les points suivants:

- Les membres de la CDDST proposent d'uniformiser les critères de soutenance de doctorat troisième cycle à tous les domaines de formation.
- Les membres de la CDDST voient qu'une année de dérogation pour la soutenance de doctorat troisième cycle est parfois insuffisante et proposent d'ajouter une année supplémentaire de dérogation.
- Les membres de la CDDST proposent une durée de deux années entre la soutenance du doctorat troisième cycle (LMD) et l'habilitation.
- Pour le domaine ST, les membres proposent de mettre à jour des listes exhaustives des revues et journaux internationaux acceptés pour les soutenances de doctorat.
- Les membres de la CDDST encouragent la création des revues scientifiques nationales et leurs indexations.
- Les membres de la CDDST déplorent le démarrage tardif des concours de doctorat ce qui est un des paramètres qui retardent les soutenances.

-Pour encourager les doctorants dans leurs efforts, les membres de la CDDST proposent d'abord de faciliter l'intégration de ces doctorants dans des laboratoires ensuite d'augmenter le montant de leurs bourses.

La séance fût levée à 16 heures

Le Président de la CDDST

Pr Meniai A-H

Le Président du CPNDST

Pr Bouzit M.

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Projet de Règlement Intérieur de la Conférence

des doyens du domaine Sciences et Technologie

Références règlementaires :

- Loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 Avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur,
- Décret présidentiel n° 12-326 du 17 Chaouel 1433 correspondant au 4 Septembre 2012, portant nomination des membres du gouvernement,
- Décret exécutif n° 94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 Aout 1994, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et fonctionnement de l'université,
- Décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Aout 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,
- Décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Aout 2005 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,

- Décret exécutif n°04-180 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire,
- Décret exécutif n°08-130 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur,
- Décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 Août 2008, portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat,
- Arrêté interministériel du 24 mai 2010, modifié et complété, fixant le nombre des postes supérieurs des corps des enseignants chercheurs,
- Arrêté n° 129 du 06 Mars 2013 portant création de la conférence des doyens par domaine.

Article 1er : La conférence des doyens du domaine sciences et technologie, dénommée ci-après CDDST, est composée des doyens des facultés, des directeurs d'instituts, des présidents des conseils scientifiques des facultés et instituts et du président du comité pédagogique national du domaine sciences et technologie.

Art. 1 bis : La composante officielle de la CDDST est tenue à jour par son Président. Les membres ne sont pas remplaçables lors des réunions. Exceptionnellement, un doyen ou un directeur d'institut peuvent être remplacés par un des vice-doyens ou un des sous-directeurs respectivement et après demande formulée auprès du Président. Exceptionnellement aussi le président du CSF peut être remplacé par un membre de son CSF qu'il désigne.

Art 2 : La CDDST est un organe de réflexion, de proposition et de concertation inter-établissements et intersectoriel, elle est chargée, dans son domaine de compétences des missions suivantes:

- Assurer la coordination, l'évaluation des activités de formation supérieure ;
- Etudier les perspectives de développement des formations supérieure;
- Promouvoir la coopération inter facultés et instituts quant à l'utilisation commune et rationnelle des moyens humains, pédagogiques, scientifiques et financier;
- Encourager la mobilité des étudiants en leur offrant les conditions réglementaires et pédagogiques;
- Définir et proposer des plans de formation;
- Harmoniser, d'évaluer et d'actualiser les offres de formation proposées dans les différents paliers de l'enseignement supérieur;
- Développer la collaboration avec le secteur socio-économique pour systématiser le stage sur site pour l'étudiant et renforcer l'employabilité des diplômés ;

- Développer les moyens de la recherche scientifique (humains, matériels, documentation, etc.);
- Examiner toute autre question jugée importante

Art 3 : Le bureau de la CDDST est composé du Président, du Vice Président et du Président du CPNDST. Ce dernier assure la tâche de rapporteur. Le secrétariat de la CDDST est assuré par l'établissement de rattachement du président de la CDDST.

Art 4 : La CDDST se réunit en session ordinaire, au moins trois fois par an, sur convocation de son Président (début septembre, mi-février et début juillet). Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président, à la demande des 2/3 des membres ou à la demande de la tutelle. Dans le cas où le président de la conférence est absent, il peut être remplacé par le vice président.

Art. 4 bis : En concertation avec l'ensemble des membres de la CDDST, le Président, fixe l'ordre du jour de chaque séance, conformément au plan annuel de travail et aux orientations de la tutelle.

Art 5 : Le président adresse une invitation individuelle à chaque membre dans laquelle est précisé l'ordre du jour et ce, au moins quinze (15) jours avant la date prévue pour la réunion. Les invitations sont accompagnées des documents nécessaires à l'étude des points figurant à l'ordre du jour établi.

Art 6 : La CDDST ne peut se réunir valablement que si au moins deux tiers (2/3) de ses membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du CDDST est programmée dans un délai de huit (08) jours. En début de séance, le Vice Président déclare les absences justifiées. La CDDST délibère alors, valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art 7 : Trois absences non justifiées aux réunions telles que prévues à l'article 4 ci-dessus de tout membre de la CDDST, entraîne son exclusion de la CDDST. Cette exclusion est prononcée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et elle sera notifiée à l'établissement de rattachement dudit membre.

Art 8 : La CDDST peut créer autant de commissions techniques de filière ou de spécialité que nécessaire. Ces commissions sont animées par les membres de la CDDST et regroupent des enseignants de la spécialité et des représentants du secteur utilisateur concerné.

Art 9 : Sans préjugé des règles de l'éthique et la déontologie universitaire, les membres de la CDDST fournissent les informations nécessaires à l'étude des dossiers émanant de leur établissement de rattachement mais ne peuvent, en aucun cas, statuer sur ces dossiers.

Lorsque ces dossiers concernent l'établissement de rattachement du président de la CDDST, le vice-président prend en charge les missions du président.

Art 10 : Les travaux de la CDDST sont consignés dans des procès verbaux transcrits sur un registre côté et paraphé par le président et le rapporteur. Avant toute diffusion de tout procès verbal émanant de la CDDST, les membres doivent l'approuver en session s'il a été rédigé ou après une période maximale de 2 jours après diffusion aux membres. Ensuite, les procès verbaux sont adressés par le président de la CDDST à la Direction de la Formation Supérieure Graduée du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui assure le suivi des travaux de la CDDST. Une copie de l'extrait du procès verbal de chaque session est adressée aux présidents des conférences régionales des universités.

Art 11 : L'adoption des décisions se fait par la moitié des voix plus une et si le nombre des voix est ex aequo celle du président comptera double.

Art 11 bis: Tout amendement à ce règlement doit être soumis à l'approbation d'au moins des 2/3 des membres de la CDDST

Art 12 : Les délibérations de la CDDST ne deviennent exécutoires qu'après approbation expresse du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

ANNEXE 2

REFLEXIONS ET PROPOSITIONS SUR LE SYSTEME LMD

Le système LMD a démarré effectivement en Septembre 2004, dans quelques établissements seulement. Lors de son introduction il a été décrit surtout par le biais de ses objectifs et ses vertus dont les plus importants sont énumérés comme suit:

- Un volume horaire assez réduit pour l'enseignement présentiel;
- Un travail personnel par l'étudiant consistant pour contribuer à sa formation;
- Un enseignement semestrialisé;
- Des parcours professionnalisant;
- Une actualisation continue des contenus des programmes d'enseignement;
- Introduction systématique des TIC dans le mode d'enseignement.
- Une adéquation entre la formation universitaire et les besoins du monde du travail.
- Autres.

Des textes gérant et réglementant l'application de ce système ont été promulgués par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, d'une manière progressive, dans le souci à chaque fois de le renforcer et où au même temps le nombre de parcours de formations licence et masters proposés et agréés a connu une évolution rapide et importante.

Tous ces éléments font qu'actuellement, il existe une assise réglementaire suffisante permettant de gérer ce mode d'enseignement dans tous ces aspects.

Cependant, lors de l'application de ce système LMD, plusieurs dysfonctionnements et défaillances sont apparus, dues le plus souvent à des causes objectives comme le flux d'étudiants importants, le taux d'encadrement insuffisant, le manque de moyens matériels, etc. et aussi subjectives comme le manque d'assimilation du système, la non adaptation à de nouveaux calendriers d'enseignement, le refus d'introduire de nouvelles techniques d'enseignement, manque de communication entre les différentes composantes de la communauté universitaire, etc.

Par conséquent une contribution est attendue de notre part sous formes de propositions à différents points soulevés dans la liste présentée ci-dessus et qui est loin d'être complète. L'approche consistera d'abord à bien cerner les raisons de toutes les insuffisances rencontrées sur le terrain de l'application du système LMD pour pouvoir après faire des propositions concrètes et réalistes pour l'amélioration des activités pédagogiques et de recherche.

I- LES ENSEIGNEMENTS

Gestion du temps d'enseignement

Le système LMD vise à impliquer en grande partie l'étudiant dans sa formation afin de développer chez lui l'esprit d'autonomie et la capacité de prendre de l'initiative. Ceci passe impérativement par une maîtrise assez rigoureuse du calendrier d'enseignement hebdomadaire et semestriel (25 heures hebdomadaires et 15 semaines semestrielles en moyenne en temps présentiel). Cependant depuis l'introduction de ce système une minorité seulement de facultés peut se targuer de respecter scrupuleusement ces exigences, pour plusieurs raisons:

- Un démarrage de l'année universitaire très difficile à cause de non disponibilité des chambres aux campus universitaires pour une grande partie d'étudiants ;
- Les tracasseries administratives dus aux transferts, réorientations, mobilité des étudiants au mois de septembre
- Les affectations des étudiants des socles communs du L1 vers le L2 et de L2 vers le L3
- Les inscriptions des nouveaux étudiants en M1
- L'absentéisme des étudiants et parfois même le laxisme de certains enseignants
- Les délibérations tardives au mois de septembre
- Autres

Donc il est indispensable de maîtriser tous ces facteurs pour que le temps d'enseignement semestriel et hebdomadaire soit dans les normes internationalement requises.

Volume horaire d'enseignement des matières et nécessité « d'enseigner autrement »

Comparativement à l'ancien système, tout le monde se plaint du volume horaire insuffisant affecté à la grande majorité des matières. Ceci est dû en grande partie au fait que les enseignants sont toujours otages des anciennes méthodes d'enseignement, négligeant totalement les travaux personnels (devoirs, mini projets, exposés, etc.) de l'étudiant qu'il faut bien définir, multiplier et comptabiliser dans l'évaluation finale. Cependant pour réaliser cela, certaines mesures sont nécessaires telles que des effectifs réduits, des assistants disponibles, une implication des doctorants, etc.

Il faut introduire systématiquement les méthodes d'enseignement modernes, utilisant l'enseignement par Data show et l'accompagnement des cours avec les photocopiés.

Les programmes du socle commun doivent être revus pour permettre un étalement des unités d'enseignement avec des volumes horaires plus consistants et aussi trouver un compromis avec la nécessité de définir des parcours qui ne spécialisent pas les étudiants plus tôt (pour permettre une mobilité).

L'étudiant étant un acteur actif de sa formation, doit recevoir dès le début du cours de la part de l'enseignant :

- Le programme détaillé dans le temps du contenu du cours
- Les modes et les dates d'évaluation
- Les outils nécessaires à exploiter pour le cours (livres photocopiés, sites internet, séries exercices...)
- Le travail personnel à accomplir
- Le mode d'échange entre l'enseignant et l'étudiant (plateforme numériques, mails...)

Un mécanisme d'évaluation du cours (objectifs atteints et à atteindre...) doit être mis en place dans le cadre de l'implémentation de l'assurance qualité.

La formation et l'information des enseignants et des étudiants sur le système LMD doit demeurer permanente.

Passerelles et réorientation

La notion de 'passerelle' est l'une des spécificités les plus importantes du système LMD dont l'un des nombreux atouts est de mettre en relief les capacités de l'étudiant et lui permettre d'être un acteur majeur de sa formation. Le parcours de formation doit toujours prévoir les passerelles qui peuvent être éventuellement empruntées afin d'éviter des situations de blocage et de déperdition.

La réorientation des étudiants en situation d'échec est très négligée: pour la plupart des formations rien n'est prévu pour les étudiants qui n'arrivent pas à poursuivre leur parcours. Il est urgent d'organiser des commissions d'orientation

au niveau des facultés pour prendre en charge les étudiants concernés par cette situation.

Rôle des Laboratoires de recherche dans la pédagogie

Le laboratoire de recherche doit jouer un rôle de soutien à la pédagogie: dans beaucoup de facultés, il est constaté une absence totale de coordination entre l'équipe de formation et le laboratoire de recherche, particulièrement au niveau des projets de fin de cycle Master. Des thèmes de recherche sont donnés aux étudiants d'une manière arbitraire et aléatoire, ne rentrant dans aucun des axes de recherche du laboratoire, d'où la répercussion négative sur la qualité de l'encadrement où dans certains cas des étudiants sont poussés à soutenir des travaux qu'ils ne maîtrisent pas du tout, ou à utiliser d'une manière irrationnelle du matériel scientifique, etc

Les laboratoires de recherche doivent s'impliquer plus dans l'encadrement de Master en faisant travailler les étudiants autour des thèmes qui cadrent bien avec les axes de recherche établis, ce qui permettra de les initier et de les préparer à la recherche.

Relation avec le secteur socio économique

Ces deux secteurs ne se sont pas toujours favorables ou disponibles pour accueillir des étudiants ou participer au montage de formation. Leur contribution se limite souvent à un engagement écrit.

L'engagement de secteurs interministériels à un haut niveau est nécessaire avec des mesures financières incitatives encourageant les entreprises étatiques et privées à accueillir des étudiants.

L'intervention d'enseignants venant du secteur socioéconomique dans les enseignements est négligeable, cet apport mérite d'être développé par la valorisation des rémunérations des acteurs issus de ce secteur.

La construction de parcours professionnel demeure très faible.

Proposition de nouvelles filières et spécialités

- Des filières et des spécialités nouvelles ont été ouvertes malgré l'aval négatif des commissions d'expertises régionales et nationales.
- Des pôles d'excellence ont été agréés sans potentiel humain, ni appui logistique, ni résultats et parfois même sans aucune expérience dans le domaine. Un audit est recommandé pour ces situations quitte à programmer des fermetures à court et moyen terme pour les parcours déficients.

La majorité des étudiants évitent aussi les quelques formations professionnelles en vigueur, allant vers des parcours académiques qui permettent, selon eux, un accès plus facile au Master et ensuite au doctorat. Un des facteurs qui a encouragé cette situation est aussi le désintérêt du secteur socio-économique vis à vis des formations dispensées, justifiant ceci par le fait que ces formations ne sont pas innovantes et n'évoluent pas contrairement aux besoins du secteur.

Rôle des CPND

Les CPND installés doivent, d'une manière permanente, jouer leur rôle en matière de mise à jour des programmes, d'organisation d'audit, de mise en place de formations de référence à l'échelle nationale de mise en ordre dans les intitulés des formations de filière et dans la réorganisation des domaines. La création des conférences des doyens de domaine et la présence du Président du CPND au sein du bureau de ces conférences doivent être exploitées pour assurer une bonne coordination à tous les niveaux.

Enseignement des langues

Le problème de la maîtrise de langue, qu'elle soit nationale ou étrangère, de la part de l'étudiant, est dramatique. Il est une des causes de l'échec ou l'abandon de la part des étudiants et aussi source de conflits entre enseignants et étudiants, etc. Des mesures urgentes doivent être prises et il faut sans tarder se pencher sur cette question qui n'implique pas seulement l'université, mais aussi les 3 autres paliers de l'éducation nationale (primaire, moyen et secondaire). Donc le problème doit être traité d'une manière globale et des efforts immenses doivent être réalisés dans ce sens, sans cela tous les autres mesures prises demeureront vaines. Certaines facultés ont même suggéré de réserver la première année universitaire à l'étude des langues pour tous les étudiants et faire appel à un renfort de la part d'enseignants étrangers pour combler le déficit actuel.

On constate une faiblesse de la maîtrise des langues étrangères et même de la langue arabe au niveau des étudiants (au sein des sciences humaines et sociales), ce qui pose des problèmes au niveau de la rédaction de rapports ou la réalisation d'exposés.

Il est nécessaire d'organiser l'enseignement d'au moins un module ou deux en langue étrangère parmi l'ensemble des modules enseignés en langue arabe (une moyenne de dix modules) et cela pour améliorer le niveau en langue étrangère de nos étudiants.

Ce problème de langues est crucial car il retarde complètement l'amélioration du niveau à l'université. Dans le domaine de l'ingénierie, par exemple, les études universitaires sont assurées en français et les étudiants

sont pratiquement tous arabisants et donc suivent les cours approximativement et parfois ne comprennent pas ce qui est dit pendant les cours. Cette situation les met dans un état de frustration grave et limite leur possibilité de compréhension du sujet. Nos étudiants ont de grandes difficultés à rédiger ne serait ce qu'un rapport de TP, et encore plus pour s'exprimer.

Une place très importante doit être allouée aux langues en leur affectant des coefficients assez importants ce qui obligera les étudiants à prendre très au sérieux les modules de langue, particulièrement la langue anglaise. Il faut obliger les étudiants à faire des exposés même en anglais, systématiquement, en leur apprenant à communiquer.

II- ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS

Il est important de rappeler que l'objectif principal et aussi la raison d'être de l'université est avant tout d'être capable d'offrir des prestations pédagogiques de qualité. En effet, si un bon niveau pédagogique est assuré aux étudiants, nécessairement ceci se répercutera positivement sur le niveau des activités de la recherche scientifique qui est une prestation universitaire liée directement au développement du pays. Cependant il doit être clair que le volet pédagogie est bien le fondement de celui de la recherche, car l'expérience a bien montré que des étudiants bien formés en graduation ont dans la grande majorité des cas toujours réussi en se lançant dans des activités de recherche. Donc la pédagogie représente en quelque sorte la fondation de l'édifice universitaire et doit être inscrite comme la première priorité de la politique générale du ministère de l'enseignement supérieur en général et de toutes les universités et instituts, en particulier. De gros investissements peuvent être consentis dans la mise en place de centres de recherche mais s'il n'y a pas de chercheurs bien formés et compétents, aucun profit n'est tiré en retour.

Par conséquent il doit être admis par tous les acteurs de l'université (responsables, enseignants-chercheurs et étudiants) que la pédagogie et les activités pédagogiques doivent être améliorées. Cependant cette entreprise d'amélioration de la pédagogie pour qu'elle soit performante n'est pas une tâche facile et est même complexe, mais elle est essentielle pour l'avenir de toute l'université algérienne et donc du pays. Donc il n'y a d'alternative que la réussite d'où la nécessité de mettre à la disposition tous les moyens humains et matériels requis et surtout veiller à leur bonne utilisation.

LES ENSEIGNANTS

Ce débat est une opportunité de modifier et d'améliorer l'image de l'enseignement supérieur, notamment en partant des préoccupations des enseignants et des étudiants et en profitant des expériences qui ont fait un

parcours exemplaire dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

L'enseignant étant un pilier incontournable de l'université, doit croire en sa mission et s'impliquer pour la réussite du secteur de l'enseignement supérieur, en acceptant le débat et la critique, la réforme, la remise en cause, le recyclage, etc. toujours dans le but de d'aller vers la qualité.

1. Problèmes liés à la tâche d'enseigner

Il faut revoir le mode d'affectation des enseignants aux tâches d'enseignement, en accompagnant les jeunes enseignants récemment recrutés dans l'exercice de leur tâche pédagogique pendant un certain temps et éviter de leur affecter des cours dans un premier temps. Ils doivent assurer des TD et TP pendant quelques années avant de commencer progressivement à donner le cours magistral. Il faut aussi faire un travail de sensibilisation envers une grande partie des enseignants qui ne sont pas très adaptés à la pédagogie des programmes LMD.

Il faut encourager les comités pédagogiques d'unités d'enseignement, cadre dans lequel la doit être assurée coordination entre les différents acteurs intervenant dans cette unité (chargé de cours, de TD et de TP) quant à la préparation des contenus et de l'orientation méthodologique des enseignements. Organiser des réunions entre le chargé de cours et les chargés de TD. La condition sine qua non de l'amélioration de la situation passe par une bonne coordination entre les services tant administratifs que pédagogiques en plus de la communication rationnelle et ouverte entre les enseignants chargés de la formation.

Il faut aussi limiter le recours excessif aux vacataires aux niveaux des TD de certaines formations et surtout pour les 1ères années (Post-bac). Ceci se répercute négativement sur la qualité de l'encadrement.

Etant donné le caractère de pluridisciplinarité et interdisciplinarité des offres de formations LMD, il est nécessaire d'ouvrir le recrutement à des profils diversifiés prévues dans les offres de formations pour assurer une stabilité de l'encadrement et une qualité de l'enseignement.

Mettre à la disposition des équipes pédagogiques le matériel adéquat pour assurer les enseignements de manière à atteindre la qualité.

Nécessité de revoir en permanence les contenus en respectant la mise à jour du savoir grâce aux nouvelles technologies disponibles.

Préparation par l'enseignant d'un document qui doit être remis à l'étudiant dès son arrivée à la faculté contenant : la raison d'être du module, le résumé des chapitres, une bibliographie soutenue pour l'orienter, le rassurer scientifiquement et le mettre sur la bonne voie d'une manière organisée et méthodique.

Un taux d'encadrement local et permanent en enseignants spécialistes de rang magistral ou expérimentés assez appréciable doit être exigé avant l'étude de

toute demande d'ouverture d'offre de formation. Interdire l'intervention d'enseignants vacataires surtout au niveau du démarrage d'une formation et encourager l'affectation des enseignants anciens et expérimentés pour l'accueil des nouveaux bacheliers en première année.

Faire appel aux meilleurs enseignants (Compétence, pédagogie, communication), même partiellement, en 1ère et 2ème année

2. L'image de l'enseignant

L'image donnée par l'enseignant laisse, très souvent, à désirer. Ceci est dû à plusieurs raisons :

- Pas d'incitation à l'amélioration des performances pédagogiques.
- Evaluation dévalorisante de certains enseignants pour l'étudiant (qui peut conduire notamment l'étudiant en 1^{ère} année licence ou 1^{ère} année master à abandonner ses études)
- Aucun abonnement dans une revue spécialisée ce qui laisse rudimentaire le savoir de l'enseignant.
- Pas d'échanges entre les enseignants

Pour remédier à cela, les enseignants doivent être accompagnés et incités à améliorer leur performance pédagogique en encourageant les échanges entre eux, la critique constructive et leur encadrement. Le comité de spécialité, peut être un lieu idéal pour réaliser cet échange entre enseignants, en collaboration avec le comité scientifique, le conseil scientifique et l'administration. Il nous paraît important de comprendre que la fonction d'enseignement est à parfaire constamment, en effet l'enseignant-chercheur qui est à l'avant-garde de nouvelles découvertes doit être ouvert aux améliorations des connaissances d'où la mise à jour des programmes des cours dispensés.

Il s'agit aussi de revoir les modalités de notation et d'évaluation du travail de l'étudiant. Organiser des rencontres périodiques pour les enseignants afin de donner des orientations sur la manière de préparer un examen pour un étudiant moyen.

Il est important de souscrire à des abonnements dans des revues spécialisées dans le domaine afin de donner aux enseignants la chance de mettre à jour leurs connaissances et affiner leur savoir.

3. Intervention d'enseignants externes à l'Université et déficit d'enseignants de rang magistral

Il s'agit de constater :

- le manque de mobilité entre les universités
- Le manque de coopération avec les universités étrangères
- Le déficit d'encadrement de rang magistral (il y a parfois seulement 3 ou 4 enseignants de rang magistral sur 40 ou 50 enseignants dans une faculté)

Pour assurer une meilleure diffusion du savoir, il s'agit de faire appel à des compétences extérieures, sur le plan national comme international. Il s'agit aussi de mettre en œuvre les moyens d'avoir l'encadrement nécessaire et suffisant de ce rang magistral.

4. Réflexion sur une méthode d'évaluation de l'enseignant

Le système d'évaluation de l'enseignant est pratiquement inexistant, hormis en ce qui concerne le rendement. Hors il est nécessaire de mettre en place un système d'évaluation pédagogique pour inciter à plus de motivation des enseignants et pour relever la qualité des enseignements.

Il est nécessaire de détailler suffisamment les programmes d'enseignements, pour permettre à l'enseignant de bien préparer son cours et aux responsables pédagogiques de suivre l'évolution des enseignements. Le suivi doit être réel et effectif dans le but d'améliorer les enseignements qui doivent être corroborés par l'amélioration du niveau des étudiants. Il faut encourager l'utilisation des moyens modernes des technologies de l'information data show, préparation de polycopiés...

LES ETUDIANTS

a .Absentéisme et manque de motivation

Il est constaté une démotivation pour la plus grande partie des étudiants, particulièrement ceux de 1^{ère} année (le problème de langue aidant), d'où un nombre d'absence record surtout dans les cours.

Par conséquent, l'étudiant doit être pris en charge dès son arrivée à l'université en l'informant sur la formation choisie ainsi que sur ce qu'il peut faire avec, une fois il termine (possibilité d'emploi). On doit lui faire comprendre que sans une assiduité et une présence régulière aux cours, TD et TP, il n'aura pas une bonne formation.

L'administration doit être rigoureuse en appliquant la réglementation concernant les absences et doit exiger des enseignants la remise des états d'absence après chaque cours, TD ou TP, pour qu'elle puisse intervenir à temps. Il faut peut être songer à un mécanisme souple qui puisse gérer ce problème d'absences efficacement.

c. Evaluation de l'étudiant par l'enseignant

Actuellement, le seul moyen d'évaluer les étudiants et la qualité du savoir acquis est l'examen écrit. D'ailleurs, les questions d'analyse deviennent très difficiles pour les étudiants ; pour y remédier, les enseignants ont tendance à poser des questions directes ce qui, d'un côté, leur facilite la tâche, et de l'autre, crée un problème d'évaluation scientifique. L'évaluation est également entravée par un taux d'encadrement permanent insuffisant par rapport au nombre d'étudiants inscrits. Cette évaluation recouvre parfois un caractère arbitraire.

Il s'agit de rechercher des techniques d'évaluation permanente plus efficace et plus équitable, comme intégrer à l'évaluation, notamment dans l'examen des TD, en plus des exposés, des entretiens d'évaluation oraux et mettre en place une évaluation plus ou moins uniforme pour les étudiants de spécialités différentes.

Actuellement l'enseignant propose des sujets aux étudiants qui, par la suite, préparent des exposés. Le nombre d'étudiants (une trentaine et plus) dans le groupe dépasse les normes du LMD. Un problème de temps très réduit alloué à chaque exposé se pose techniquement et empêche les étudiants de présenter les exposés programmés. L'exposé est présenté par un seul ou deux étudiants maximum et les autres sont là à ne rien faire.

Il s'agit de réduire le nombre d'étudiants dans le groupe et revoir vers la hausse le nombre de groupes de TD, ainsi que le volume horaire (d'1h30 on passe à 2h). En effet, le nombre d'étudiants par groupe est relativement élevé, ce qui rend difficile la tâche de l'enseignant, aussi bien pour dispenser les enseignements, que pour l'évaluation. Il s'agit aussi de faire travailler les étudiants dans un cadre d'ateliers : réduire le nombre d'exposés et débattre le fond. L'enseignant doit établir deux listes, la première pour les exposants, la deuxième pour les analystes et intervenants.

Il est important de faire pression scientifiquement sur les étudiants : les pousser à lire des livres et faire des travaux de recherche (faciliter l'accès à des ouvrages spécialisés en rapport avec les modules du cursus).

d. Méconnaissance du système LMD

La plupart des étudiants ne comprennent pas le système de crédits et de passage d'une année à une autre dans le LMD.

L'encadrement pédagogique doit organiser des réunions de sensibilisation avec les étudiants afin de bien leur faire comprendre ce système.

III- LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques qui doivent être mis en place pour soutenir la réforme constitue un pilier important pour sa réussite. Ils peuvent être répartis en cinq grandes catégories :

1- Les moyens humains :

Pour que la formation soit efficace, il faudrait rassembler toutes les compétences disponibles au niveau de l'institution. Les spécialités des enseignants doivent être prises en considération suivant les besoins scientifiques des étudiants. Pour être plus explicite :

- **Compétence et maîtrise du savoir.** Chaque enseignant doit enseigner la matière qu'il maîtrise le mieux et qui répond à son domaine

d'expertise. La répartition des enseignements doit donc être maîtrisée. Dans beaucoup de cas, on lui attribue un cours sur une matière qu'il a à peine étudié durant son cursus universitaire.

- **Création d'un groupe d'expert**: Les chargés de cours ne doivent pas se contenter seulement de donner un programme détaillé de leur matière sans s'assurer du contenu de chaque chapitre. Pour cela, je propose la création d'un groupe d'expert hautement qualifié agissant chacun dans son domaine afin de contrôler le contenu du cours et de s'assurer qu'il répond parfaitement aux besoins scientifiques et professionnels de l'étudiant;
- **La formation des formateurs** : une démarche impérative, par l'organisation de journées de formation sur les méthodes pédagogiques.
- **Des stages de recyclage**: offrir aux enseignants des stages de recyclage dans leurs domaines ou bien accueillir des formateurs de par le monde afin d'enrichir leurs connaissances. Ce qui va leur permettre d'actualiser leurs cours.
- **Parrainage des nouveaux recrutés**: Les nouveaux recrutés ou bien tout enseignant ayant besoin d'aide pour l'élaboration d'un vrai cours universitaire doit être parrainé par un tuteur qui pourrait le guider et le conseiller durant son cours.
- **Le recrutement**: il doit se faire d'une manière minutieuse pour que le choix soit objectif et nécessaire pour répondre aux besoins scientifiques de l'institut. C'est-à-dire que l'enseignant recruté est au courant dès le départ de la matière qui va enseigner.
- **Les comités pédagogiques** : Les comités pédagogiques doivent jouer leur rôle pleinement au sein des départements, ces derniers se contentent le plus souvent à établir des calendriers d'examens.

2- Les supports pédagogiques

Les supports pédagogiques comportent :

- Des ouvrages et des livres d'actualité de spécialités, il devrait mettre à jour la documentation par la procuration de nouvelles éditions;
- Documents CD-ROM qui permettent la révision et la visualisation;
- Revues générales ou spécialisées;
- Connexion internet Wifi : il est à noter qu'il y a une énorme difficulté d'accès à l'internet aux niveaux des institutions malgré qu'il soit considéré comme un support pédagogique rapide et efficace. Donc il faudrait installer un réseau Internet pour les étudiants et les enseignants dans des salles gérées et contrôlées par un responsable qui veille au respect du silence et du matériel;

- L'accès aux banques de données tels que science direct doit être accessible aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants et chercheurs en permanence.

3- Les outils pédagogiques

Les moyens pédagogiques modernes ne sont pas encore généralisés dans l'enseignement LMD, des efforts doivent être consentis pour les introduire dans les nouveaux modes d'enseignement ; Ces outils pédagogiques comportent :

- Des films et des vidéos scientifiques car ils contribueront à l'enrichissement des connaissances et à l'acquisition de l'information.
- Des Vidéo projecteurs;
- Des Diapositifs
- Magnéto-scope ou lecteur DVD;
- Téléviseur.
- Manque de moyens de reprographie pour petit et grand tirage aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants et les chercheurs.
- Généraliser l'enseignement de cours par l'utilisation de data show.

4- Les moyens logistiques

Les espaces de travail manquent encore dans la plupart des facultés et quand ils existent, leur organisation est à parfaire , dans le système LMD les espaces de travail ont un rôle primordial pour rentabiliser le travail personnel de l'étudiant:

- **Les bibliothèques** : Les bibliothèques sont souvent livrées à des agents non qualifiés dont le rôle se résume à enregistrer les entrées et sorties de livres. **Leur accès réglementé et leur fermeture à des heures administratives est une aberration de l'université.** La qualité des ouvrages laisse à désirer. **La bibliothèque est souvent opérationnelle un mois après le début des cours.** Il faudrait laisser les portes ouvertes à tous les étudiants et augmenter le personnel en cas de nécessité. Une opération de numérisation des livres et un réseau d'accès aux banques de données est un must. Le choix des titres des ouvrages est souvent fait dans la précipitation sans que la majorité des enseignants ne soient informés. **Les facultés doivent charger des commissions pour sélectionner périodiquement les listes d'ouvrages les plus importants à acquérir.**
- **Les salles informatique** : pour permettre aux étudiants la réalisation de leur travail personnel, la rédaction de leurs mémoires de licence et master , de thèses, et de leurs rapports ; les salle informatiques doivent être généralisée et gérée par des agents spécialisés.

- **une salle d'étude et de réunions** : des salles destinées aux travaux de groupes doivent être prévues dans chaque faculté afin de permettre aux étudiants de réaliser des travaux collectifs ou préparer des présentations et des exposés une manière aisée et efficace;
- **Salles de travaux pratiques** : elles sont nécessaire pour mettre en pratique les connaissances théoriques. La notion de TP doit être revue pour en faire non pas une activité de routine mais un appoint à la formation théorique, directement liée à ce qu'a fait l'étudiant en classe. La méthode d'évaluation actuelle des TP est très archaïque. Il faut songer à donner plus de valeur aux comptes rendu de TP sur site où l'étudiant aura à répondre à des questions bien précises sur le travail pratique qu'il vient de réaliser et bannir les comptes rendus classiques où généralement c'est de la répétition et du plagiat;
La maintenance du matériel est défailante par manque de moyens humains qualifiés.
- **Salles pour projets** : elles sont destinée aux étudiants de cinquième année, de master, de magister ou pour les doctorants;
- **Salle de télé-enseignement** : salle équipée d'outils pédagogiques (voir ci-dessus);
- **Laboratoire de langues** : Établir et équiper des labos afin de donner une place meilleure à l'enseignement des langues vivantes en favorisant ainsi l'interactivité entre l'enseignant et l'étudiant pour un meilleur apprentissage de la langue étrangère (français et anglais).

5- Les outils techniques

Les outils techniques comportent :

- Ordinateurs aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants;
- Logiciels utiles à la formation;

IV- L'IMPLEMENTATION DE L'ASSURANCE QUALITE ET LA COMMUNICATION A L'UNIVERSITE

COMMUNICATION AU SEIN DE L'UNIVERSITE

La communication constitue l'un des maillons faibles de l'université. De nombreux dysfonctionnements et de problèmes surgissent à cause de l'absence d'une communication rigoureuse et d'une information fiable.

L'absence de ces éléments laisse place à la rumeur, à l'incompréhension et aux litiges.

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

- L'accueil est un élément important dans la communication et l'orientation, l'accueil dans les différents services doit être assuré par des gens patients, formés à l'écoute et bien informés afin de pouvoir orienter.
- Une signalisation claire et compréhensible par la majorité au niveau de toutes les administrations et services.
- L'affichage doit se faire dans des espaces accessibles et ne doit pas être trop chargé. Actualiser l'information et l'affichage.
- La création de cellules (actives) de communication et d'information au niveau des rectorats, facultés et départements. Les tâches de ces cellules sont:
 - ✓ Filtrer l'information
 - ✓ Cibler les destinataires
 - ✓ Simplifier l'information et la rendre accessible
- Les conseils scientifiques et de pédagogie sont des espaces de communication. Les travaux et résolutions de ces conseils sont souvent peu accessibles à la majorité. Il est impératif que les résolutions et recommandations de ces conseils soient diffusées par les différents canaux existants. Par ailleurs, les archives de ces conseils doivent être disponibles. Dans ce cas la mise en place et le développement d'un archivage électronique serait souhaitable.
- Développer l'utilisation de nouveaux supports technologiques tels que l'intranet(en plus de l'internet). Cet outil (l'intranet) est un excellent moyen d'information, il véhicule l'information de manière rapide et permet une bonne traçabilité.
- Les sites Web des universités, facultés, départements et laboratoires permettent une visibilité claire de leur activité ainsi qu'une meilleure lisibilité. En outre, ils constituent des espaces de communications et d'informations fiables.

IMPLEMENTATION ASSURANCE-QUALITE

L'application des mécanismes de l'assurance qualité développe les capacités de l'établissement universitaire à parfaire son produit conformément aux normes et standards que cet établissement s'étaient fixés ; ce qui donnera plus de crédibilité à ses diplômés et lui vaudra une reconnaissance internationale.

Nous pouvons énumérer un ensemble de causes communes génératrices de non qualité à l'université de Constantine :

- Le nombre important d'étudiants en discordance avec le faible taux d'encadrement, ne permettent pas un suivi individualisé.

- les formations et enseignements prodigués sont souvent inadaptés aux besoins du marché de l'emploi.
- Les infrastructures sont insuffisantes et mal entretenues (laboratoires, espaces internet...).
- L'environnement de travail ne permet pas un épanouissement du personnel enseignant et limite leurs activités aux niveaux des campus (Absence de bureaux pour enseignants, leur permettant de rester plus de temps à l'université et de recevoir leurs étudiants..).
- Le personnel enseignant est mal préparé aux outils de travail modernes (nouvelles technologies, télé-enseignements....).
- Un personnel administratif et technique (techniciens et ingénieurs de laboratoires..) sous qualifié et insuffisant.

PROPOSITIONS

Il est nécessaire de créer au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur, une cellule qui organise, encadre et mène le processus d'auto évaluation. Ces « cellules qualités » doivent être formées à l'évaluation et à la qualité. Le processus d'auto évaluation permet aux établissements de se doter de l'expertise nécessaire pour garder une veille « qualité » et maintenir de manière continue un niveau de qualité requis.

Plusieurs stratégies peuvent être élaborées.

- Stratégie fondées sur les intrants (étudiants) : l'établissement universitaire assure les moyens nécessaires (enseignants, compétences, matériel adéquat et ressources nécessaires) pour satisfaire les étudiants et les rendre employable.
- Stratégies fondées sur les processus : le processus d'évaluation détermine le point faible au niveau des programmes, des compétences et des formations dans le but d'y remédier. Plusieurs critères tels que la satisfaction des étudiants, le profil des enseignants, et leur compétence sont jugés dans le but d'améliorer les actions de formation.
- Stratégies fondées sur les résultats : les résultats en termes de réussite ou d'employabilité sont évalués dans le but de déterminer les forces et faiblesses par rapport au programme de formation et enseignements données par l'université.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET STAGES

De gros investissements sont consentis pour la recherche scientifique mais on constate que les retombées sur les secteurs socio-économique et même sur la

formation sont pratiquement insignifiantes d'où des questionnements quant à cette situation.

A ce propos, dans la cadre des réflexions menées actuellement au niveau régional, trois aspects fondamentaux jugés indispensables à l'évolution de l'activité de recherche ont été considérés se sont: - les moyens humains (chercheurs qualifiés et personnel de soutien technico-administratif bien formé);

- la gestion des activités de recherche (moyens matériels, budgets, acquisition et maintenance de l'équipement, etc.),
- l'impact du laboratoire de recherche sur la pédagogie et la formation ainsi que vis-à-vis du secteur socio-économique.

Moyens humains

L'un des objectifs de l'institution de recherche doit être la formation de jeunes chercheurs autour d'axes de recherche bien étudiés et en relation avec son environnement. Pour cela une composante minimale de chercheurs qualifiés et expérimentés doit mener cet encadrement. Pour une bonne prise en charge de cette mission, ces chercheurs doivent exclusivement être concentrés sur les différents aspects de cette activité de recherche comme la définition de la politique globale de recherche, l'orientation de cette activité en répondant à des projets bien précis, en sélectionnant de jeunes chercheurs à travers les formations de Master, de doctorat et même de post doctorat, en instaurant des critères de sélection assez rigoureux ne permettant qu'aux candidats compétents et aptes à faire de la recherche d'y accéder. Par exemple il serait certainement très utile et bénéfique à la recherche de donner une plus grande pondération au concours d'entrée au doctorat de 3^{ème} cycle par rapport au cursus. Aussi pour mieux préparer le doctorant, il est nécessaire d'instaurer une année théorique préparatoire obligatoire qui doit être impérativement acquise par le candidat avant d'entamer son sujet de recherche proprement dit.

Pour les étudiants de PFE Master, ils doivent être pris en charge par l'institution de recherche, permettant à l'étudiant de travailler autour de ses axes de recherches, de bénéficier de ses équipements, de côtoyer son personnel qualifié et ainsi promouvoir la relation recherche-formation.

Par conséquent pour ne pas dévier cette composante humaine essentielle de l'institution de recherche de sa mission, un personnel de soutien bien formé que ce soit sur le plan administratif (secrétariat) ou technique (ingénieurs et techniciens de laboratoire) est plus que nécessaire.

En effet il a été constaté qu'actuellement le chercheur censé travailler au laboratoire, est noyé par un aspect administratif comme la saisie de texte, les engagements budgétaires, la gestion de l'inventaire, gestion et suivi du magasin de consommables, etc. D'où une perte de temps très importante et

démoralisante. La même chose pour l'aspect technique, l'ingénieur de laboratoire doit effectivement soutenir certaines tâches de recherche en prenant en charge, certaines mesures, l'étalonnage de certains appareils, la préservation et la maintenance des équipements, l'organisation, la collecte des échantillons, surveillance de certaines manipulations expérimentales, etc.

Gestion des activités de recherche

L'élément essentiel de la gestion de toute activité de recherche est l'aspect financier. Cependant actuellement, il est constaté que l'attribution des budgets surtout de fonctionnement se fait d'une manière non réfléchie et ne tenant pas compte du tout de la réalité du terrain, des besoins, des objectifs de l'institution de recherche, de ses perspectives de développement, etc.

Il serait peut être plus sensé d'attribuer les budgets par rapport aux besoins de projets dont l'estimation financière a été préalablement établie et argumentée. En effet comment concevoir la réussite d'un projet où l'estimation a montré qu'il nécessite 10 millions de dinars alors qu'il se voit octroyer 1.5 million de dinars seulement, comme c'est le cas des PNR en cours où de plus une attribution uniforme est adoptée pour tous les projets quelque soit leur spécificité (projets nécessitant des expériences mis au même pied d'égalité qu'un projet ne nécessitant au plus qu'un PC, de la documentation ,etc.).

L'un des problèmes majeurs des institutions de recherche est le délai de livraison du matériel commandé, des produits consommables, des pièces de rechanges, la documentation, etc. Ceci est très pénalisant pour toute l'activité de recherche: combien de projets sont soit à l'arrêt soit à l'abandon à cause de la non réception dans les délais du matériel et consommable requis.

De plus les montants paraissent conséquents mais en réalité une grande marge va au fournisseur. Donc on propose la création d'un service sous la coupe de l'université qui sera doté de tout le nécessaire juridique et administratif pour pouvoir jouer le rôle de ces fournisseurs et donc être capable de mener des achats sous douane et certainement faire bénéficier la recherche des abattements fiscaux conséquents.

La réussite et l'émergence des algériens à l'étranger ne sont pas seulement liées uniquement à leur capacité mais en très grande partie aux moyens mis à leur disposition.

Impact de l'institution de recherche

La raison d'être d'une institution de recherche est d'avoir un impact réel sur la formation et les secteurs socio-économiques.

Déjà au démarrage de ses activités l'institution doit définir des axes de recherche prioritaires en étroite collaboration avec les secteurs concernés par d'éventuels retombés. Parce que pour un impact assez important l'institution ne doit pas se disperser et doit impérativement aller vers le secteur industriel et le faire venir vers l'université. On note la prolifération d'appels d'offres internationaux émis par des sociétés et entreprises pour études ou autres problèmes comme si l'université algérienne n'existait pas. Tout ceci sans aucune réaction des responsables de l'état.

Les résultats ne viennent pas avec seulement des idées des chercheurs et des discours, et encore moins des promesses

La Recherche de l'Université ALGERIENNE n'aura un impact que si :

- ◀ Le secteur industriel est totalement impliqué et partie prenante.
- ◀ Des axes de Recherche soient définis, classés suivant des priorités.

LES STAGES :

Les stages sont une étape incontournable dans la formation de graduation et de post graduation. Pour cela, l'institution universitaire doit définir un programme de stage en mettant en exergue les objectifs à atteindre.

Un plan de stages en termes de stratégies doit être élaboré par l'institution universitaire qui cible et identifie les institutions partenaires nationales ou internationales. Celle-ci met en place un programme de partenariat institutionnalisé dans lequel sont identifiés les objectifs et attentes des parties impliquées à savoir l'université et le monde socio-économique et les institutions de recherche nationales ou internationales. Ce programme de stage assoie une orientation optimale et efficace en direction du secteur économique par une formulation plus juste de leurs besoins et une adaptation continue de ceux-ci aux contextes appelés à évoluer.

Les stages sont constitutifs des stratégies de développement de l'institution universitaire qui à travers les axes de recherche prioritaires construit de véritables passerelles avec le monde socio-économique. Les postulants aux stages doivent impérativement inscrire leur projet de recherche ou leur travaux de doctorat dans ce programme.

Le programme stage pallie à l'indifférence que montrent certaines entreprises économiques qui ne saisissent pas l'intérêt d'associer l'université dans leurs stratégies économiques. Cependant, celui-ci doit être flexible et permettre une adaptation rapide à l'évolution du contexte socio-économique. Enjeu stratégique, son suivi relève d'une gestion rigoureuse qui met en adéquation les objectifs annoncés-et les objectifs atteints

Les indemnités de stage ne sont pas toujours accordés aux étudiants et constituent un obstacle objectif au déroulement du stage et peut conditionner le choix de l'entreprise (éloignement, dépenses supplémentaires..)

ANNEXE 3

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONFERENCE DES DOYENS DU DOMAINE SCIENCES & TECHNOLOGIE

CRITERES POUR L'AGREMENT D'UN JURY DE SOUTENANCE D'UNE THESE DE DOCTORAT LMD

La question des critères de soutenance de doctorat s'est toujours posée aux conseils scientifiques malgré les différentes initiatives émanant de différentes facultés pour l'instauration des critères clairs et uniformes pour l'agrément des jurys de soutenance.

Actuellement les soutenances de doctorat en sciences et Doctorat 3^{ème} cycle (LMD) sont régies par les décrets N°98-254 du 17 Août 1998 et N°08-265 du 19 Août 2008, respectivement et qui stipulent:

- Décret exécutif N°98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 Août 1998 relatif à la formation doctorale, post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire. Art. 55 :

La thèse de doctorat consiste en l'élaboration d'un travail de recherche original ayant fait l'objet d'au moins une (1) publication dans une revue scientifique d'intérêt reconnu, à comité de lecture, et sanctionné par la rédaction et la soutenance d'une thèse.

- Décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaabane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat, Art. 19 :

Le diplôme de doctorat sanctionne la formation de troisième cycle. Le diplôme de doctorat est délivré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur aux doctorants ayant soutenu une thèse de doctorat, ou présenté devant un jury de spécialistes, les résultats des travaux scientifiques originaux publiés dans des revues scientifiques de renommée établie.

Les modalités d'élaboration et de soutenance de la thèse de doctorat et de présentation des résultats des travaux scientifiques, sont fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

Il faut noter que le Décret exécutif N°98-254 mentionne que la publication doit être publiée dans une revue de renommée établie alors que le Décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008, évoque qu'elle soit dans une revue d'intérêt reconnu à comité de lecture. Donc ceci a donné libre cours à différentes interprétations de 'revue de renommée établie' et de 'revue d'intérêt reconnu' par les conseils scientifiques et ce d'une faculté à une autre.

En effet l'application effective de ces décrets n'est pas toujours facile et dans la majorité des cas elle est source de malentendus et conflits entre les doctorants concernés et les conseils scientifiques appelés à agréer les jurys de soutenance, d'où l'urgence d'examiner cette question ainsi que celles relatives à l'intégration des doctorants LMD dans les laboratoires de recherche et aux délais de soutenance de leur thèse.

Par conséquent, la conférence des doyens du domaine Sciences & Technologie (CDDST) a examiné ces questions par le biais de propositions transmises par différentes facultés de Science & Technologie.

1. Critères de soutenance de doctorat.

Dans La quasi majorité des propositions, le principe de la publication d'un article préalable à la soutenance de doctorat, a été souligné. En effet ceci incitera le doctorant à aller vers de l'originalité dans ses travaux de recherche, à plus d'efforts et d'initiatives, à améliorer son niveau en voulant atteindre le seuil de publication, d'éviter de tomber dans le piège du plagiat d'autres travaux, etc. Donc la publication est la vitrine à travers laquelle la qualité et le niveau des travaux de recherche entrepris peuvent être appréciés à leur juste valeur.

Cependant cette question de publication est assez délicate du fait qu'elle est introduite d'une manière pas assez précise par les deux décrets cités ci-dessus et qui insistent surtout sur la nature et la qualité de la revue dans laquelle est publié l'article censé représenter une partie du travail de recherche. Par conséquent la majorité des suggestions et propositions de la part des membres de la CDDST ont tourné autour de ce point, essayant de donner une interprétation claire et uniforme aux mentions 'une revue de renommée établie ou d'intérêt reconnu'.

1.1 LES OUTILS DE SOUTENANCE

Les pièces maîtresses dans un dossier de soutenance sont en plus du manuscrit de thèse, les documents montrant les travaux scientifiques et qui sont les revues et les proceedings de congrès, conférences, symposiums et colloques. La décision de soutenance dépend de la nature et qualité de ces documents.

1.1.1 Les revues scientifiques

Actuellement le classement des revues selon des critères internationaux bien établis a pris une grande dimension surtout avec le développement des moyens informatiques et de communication (internet). Des différentes propositions des facultés du domaine science & technologie, il en ressort une classification des revues selon principalement les deux catégories suivantes :

1.1.1a Revue de rang A

C'est la classe de revues spécialisées de caractère international ayant un impact factor Thomson Reuters ISI (Institute for Scientific Information), paraissant régulièrement (trimestrielle, bimensuelle, etc.), indexées aux bases de données reconnues et dont les articles sont de soumissions régulières et directes ou provenant des actes de congrès, de conférences, de symposiums ou colloques, hébergés en tant que numéros spéciaux dans la revue.

Comme règle générale une revue de rang A doit impérativement être listée dans la base JCR (Journal Citation Report)

1.1.1b Revue de rang B

C'est le type de revues spécialisées toujours de caractère international, paraissant régulièrement (trimestrielle, bimensuelle, etc.), indexées aux bases de données reconnues et dont les articles sont de soumissions régulières et directes ou provenant des actes de congrès, de conférences, de symposiums ou colloques, hébergés en tant que numéros spéciaux dans la revue, mais qui n'a pas d'impact factor tout en étant indexé dans des bases de données reconnues comme celles de ISI Web of Knowledge (Thomson Reuters), Scopus (Elsevier), etc.

Cependant il faut noter que pour les deux classes de revues les bases de données sont régulièrement mises à jour. Pour ces deux types, les revues dont les articles ne sont jamais de soumission directe mais proviennent des actes de congrès, conférences, symposiums et colloques internationaux, sont exclues. Ces dernières sont considérées comme 'Proceeding' seulement. De même il faut exclure les journaux à caractère purement commercial (Trade journals), publiant les travaux en l'état sans aucun reviewage.

Le problème de 'revue nationale' a aussi été soulevé et il est regrettable de constater que pour certaines de ces revues qui ont été lancées depuis plus de vingt ans, rien n'a été fait pour les hausser au niveau des revues indexées dans des bases de données reconnues ou pour les héberger chez des éditeurs établis comme 'Elsevier', bien que pouvant rapporter des travaux dont la qualité n'a rien à envier à celle des articles publiés dans des revues de renom. Il est intolérable que certaines revues nationales ne soient alimentées que par des articles dont une première tentative de publication dans des revues internationales a échoué.

Donc il est recommandé d'encourager ces revues nationales dans ce sens pour qu'elles puissent être considérées comme des espaces de publications de travaux selon les mêmes exigences et normes de 'reviewage' et de publication requises par les revues internationales. Toujours dans cette perspective d'encouragement de ces revues nationales et dans l'attente d'atteindre ce stade, toute la latitude est laissée aux conseils scientifiques d'apprécier la qualité d'une revue nationale pour lui assigner ou pas le rang B.

1.1.2 Les Proceedings

Un Proceeding est un recueil soit de résumés (abstract) seulement ou soit de l'intégralité des textes (full text) des travaux présentés dans un congrès, une conférence, un symposium ou un colloque qui peuvent être de dimension internationale ou nationale, avec actes (textes complets exigés) ou sans actes (résumés seulement exigés).

La dimension internationale est décernée par rapport au comité de lecture dont au moins 50% des membres doivent être des étrangers par rapport au pays organisateur (l'Algérie incluse). Il est aussi important de savoir si le congrès, la conférence, le symposium ou le colloque sont spécialisés ou pas.

La dimension nationale concerne un congrès, une conférence, un symposium ou un colloque, tenus dans un pays (l'Algérie incluse) et dont le comité est majoritairement local.

Les conseils scientifiques se réservent toute la latitude d'apprécier la qualité d'une revue, d'un congrès, d'une conférence, d'un symposium ou d'un colloque, internationaux ou nationaux, et d'en exclure ceux jugés douteuses.

Pour que tous les conseils scientifiques du domaine ST travaillent d'une manière uniforme, des listes de revues, de congrès, de conférence, de symposium ou de colloques acceptables, doivent être établies par spécialité et publiées au niveau de toutes les facultés à l'échelle nationale. Ces listes doivent être régulièrement mises à jour dans le cadre de la

conférence des doyens du domaine ST.

1.2 Les critères de soutenance

Différentes propositions ont été faites concernant les critères de soutenance dont la plus importante est celle qui permet à un doctorant de pouvoir soutenir s'il satisfait les conditions d'une des trois voies suivantes:

- **Voie I:** le doctorant doit avoir au moins une publication de rang A directement liée à son travail de thèse et doit être premier auteur ou juste après son encadreur principal;
- **Voie II:** le doctorant doit avoir au moins une publication internationale de rang B accompagnée d'au moins deux communications internationales présentant différentes parties du travail de recherche, effectivement présentées dans des congrès, conférences, symposium ou colloques internationaux avec actes dont le Proceeding est édité et doté d'un ISBN et toutes directement liées à son travail de thèse. Dans tous les cas le doctorant doit être premier auteur ou juste après son encadreur principal;
- **Voie III :** le doctorant doit avoir une publication internationale spécialisée et indexée dans une des bases de données internationalement connues, une publication internationale dans une revue d'au moins 3 ans d'ancienneté et une publication nationale spécialisée dans une revue à comité de lecture.

Il a été suggéré aussi d'assouplir la procédure de recevabilité en acceptant un dossier de soutenance sur la base de la notification de l'acceptation de l'article sans attendre sa parution effective, chose qui peut assez durer dans le temps.

Finalement de l'avis de tout le monde, il faut préserver le niveau de ce diplôme car l'avenir de notre université dépend en grande partie de la compétence et la qualité de formation de nos jeunes chercheurs auxquels l'avenir appartient. Tout le monde pense que le doctorant algérien n'a pas besoin qu'on lui facilite la soutenance de doctorat en abaissant le niveau de la publication requise mais il a plutôt besoin qu'on lui donne une bonne formation en graduation, un bon encadrement, des moyens matériels, de l'espace, des stages, de la documentation, l'internet, une bourse suffisante, etc. Les résultats en découleront naturellement.

2. Délais de soutenance de thèse de doctorat

Généralement la durée d'un travail de thèse dépend en grande partie de la nature du thème de recherche et de la disponibilité des moyens matériels et scientifiques. Cependant avec la création des laboratoires de

recherche, l'acquisition de ces moyens est devenue nettement plus facile comparativement aux situations vécues dans le passé, bien que les choses peuvent encore être améliorées beaucoup plus. D'après les propositions reçues, une thèse de doctorat ne peut pas être soutenue en moins de trois ans qui est considérée comme étant la durée minimale.

Les demandes d'éventuelles prolongations doivent être étudiées par les conseils scientifiques en étroite concertation avec le directeur de thèse, non pas de manière systématique, mais au cas par cas, selon surtout l'état d'avancement du doctorant, ses aptitudes à poursuivre des activités de recherche. Pour cela le comité de formation doctorale doit jouer son rôle de s'assurer du bon déroulement des travaux de thèse de doctorat selon le calendrier établi par l'encadreur et ses doctorants et estimer l'avancement d'une manière régulière. Cependant dans tous les cas la prolongation ne peut être accordée plus de deux fois (sauf cas de force majeur) tout en tenant compte aussi du fait qu'une bonne partie de la première année est prise par l'organisation du concours d'entrée, l'attribution du thème de recherche et les procédures d'inscription de bourse, résidence, etc.

3. Intégration des doctorants dans les laboratoires de recherche

Les doctorants représentent la composante sur laquelle repose le devenir et la performance d'un laboratoire de recherche. Il faut conditionner le lancement d'un doctorat par l'existence d'un laboratoire de recherche travaillant sur des thèmes qui cadrent bien avec la formation proposée. La majorité des propositions insistent sur le fait de mettre tous les moyens pour assurer une bonne intégration de la frange de ces jeunes chercheurs dans les laboratoires. Chaque doctorant doit être convaincu de ses activités de recherche avec une présence régulière au laboratoire. Les doctorants qui font bien avancer leur travail de recherche doivent être en retour encouragés par des stages à l'étranger dans des laboratoires travaillant sur le même thème.

Selon la majorité des facultés, le problème d'intégration des doctorants aux laboratoires de recherche, ne pose vraiment pas étant donné que tous les jeunes chercheurs y sont membres et donc utilisent tous les moyens disponibles. Il faut aussi (c'est déjà fait pour certaines facultés) impliquer les doctorants sur des thèmes ayant lien directement avec les mémoires de Master et ce pour une utilisation optimale et rentabilisation des moyens du laboratoire.